

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 4151

présenté par

M. Buchou, Mme Riotton, Mme Galliard-Minier et Mme Sarles

ARTICLE 7

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« Le contenu des publicités diffusées sur ces écrans doit être conforme à l'ensemble des recommandations du code de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un souci de cohérence et d'équité avec les autres supports publicitaires, cet amendement propose que les publicités diffusées sur les écrans à l'intérieur des vitrines respectent en tous points les recommandations du code (déontologique) de l'ARPP en matière de respect et dignité de la personne humaine, de lutte contre les stéréotypes, les discriminations sur des bases ethniques, sexistes ou religieuses, les comportements violents, etc.